



Politique de frais de location et de prêt du matériel de tournoi (Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 / Mise à jour en octobre 2011)

Suite aux recommandations de la commission des tournois les décisions du CA du 3 décembre 2010 sont les suivantes :

Lors de toute compétition organisée par les zones et ou club de Judo Québec.

1. Pour chaque location d'équipement, un dépôt de sécurité de 500 \$ sera exigé, remboursable au retour de l'équipement.
2. De plus, pour le matériel, la grille des tarifs de location est la suivante :
 - Location de moniteur TV : 50 \$/unité
 - Location d'ordinateur portable avec écran 19po : 25 \$/unité
 - Tatamis: 1 \$/unité
- Suite aux vérifications de la permanence de Judo Québec, les frais de bris ou de remplacement du matériel endommagé seront retenus à même le dépôt de sécurité.
- Judo Québec s'assure que le matériel disponible en location est complet et fonctionnel. Judo Québec va maintenir à jour la liste du matériel disponible, ainsi que les tarifs de location.
- Le Conseil d'administration de Judo Québec se réserve le droit d'autoriser le prêt de matériel et ce de façon gratuite pour toutes activités spéciales (de promotion) non récurrentes et lors des compétitions provinciales Judo QC organisées par les zones ou clubs.